

Compte rendu de la réunion avec le Conseil Général 19

Objet : LED - CG19 - Contrat de Transition Écologique

Début 10h15

Présents :

- Alain Nicholas direction du dev des territoires Contrat de transition écologique état collectivité
- Floriane Lemoine cellule transition écologique
- Patricia Rivalier charge de mission à la dir gen.
- Ph Maziere LED + CELIOS
- Jean-François Nardot : REL + Geonat

Présentation :

Présentation en janvier 2018 : contrat de transition écologique à l'échelle de territoire

- destiné aux EPCI (agglomération et com com).
- le CG 19 a mis en place une consultation sur le développement des énergies renouvelables, sur la mobilité, la sobriété énergétique, et la solidarité société.

86 points ont faits l'objet de fiches actions qui sont en cours pour les 4 prochaines années.

Réalisation du Contrat d'objectif avec l'ADEME (finance) pour sobriété et efficacité énergétique : pour au minimum 20 diagnostics d'entreprises dont 15 qui auront fait une étude de faisabilité et 5 qui sont passées à l'action. La finalité est de mieux utiliser les aides existantes et de les optimiser. Un portail unique Internet sera utilisé, sans en créer d'autres.

Rétro planning pour une réalisation avant 2 ans. Les aides sont de 90 000 € au total, pour tous les ans sur 4 ans.

Les 12 objectifs de ce contrat seront évalués la dernière année pour évaluation et pour le « reste à verser » par l'Etat (l'Ademe vérifiera et dira à l'Etat ce qui sera versé au CG19).

La liste des actions est à monter avec le partenaire (entreprise) et tout reste à faire.

— LED a son rôle à jouer pour aider à construire les actions et recruter les entreprises. Le CG n'a pas la compétence pour démarcher.

— Nécessaire d'attendre que les élus soient d'accord pour que LED soit partenaire.

Il est demandé d'envoyer l'exemple de diag de LED pour voir la déclinaison à faire pour correspondre au projet de Corrèze transition écologique. Puis de déterminer le coût car c'est LED qui recevrait l'argent à reverser à son membre.

Comment « professionnaliser » la démarche, car l'asso sera rémunérée ?

Nous nous mettrons d'accord sur un cahier des charges ou plutôt un cahier de prestations, entre le CG et LED.

Cela ne sera pas fait dans le cadre d'un appel d'offre mais d'une convention avec une association. C'est l'asso qui mettra en œuvre les moyens pour réaliser la prestation. Travailler aussi avec Patricia Rivalier pour le choix des entreprises (sans limite de taille et de secteur).

Comme le CG financera LED, peut-être pourrons-nous payer un cabinet (Gaëlle, GEONAT ...) ou embaucher un étudiant (Dr) ... Il faut que le modèle économique soit viable et non déficitaire.

Le CG a envoyé les éléments de la convention.

Fin 11h15